

Mardi 21 décembre 2021

## **Mesures de freinage de la Covid19 à l'occasion des fêtes de fin d'année**

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône invite les maires du département des Bouches-du-Rhône à éviter la tenue de tout événement, qui pourrait représenter un risque d'un point de vue sanitaire.

Alors que le département des Bouches-du-Rhône continue d'être exposé à des indicateurs épidémiques préoccupants, taux d'incidence de 869 pour 100 000 habitants au 20 décembre 2021, avec un taux de positivité de 7 %, il convient de limiter les situations d'interactions, de respecter les règles de distanciation et les gestes barrières.

Ainsi, il est recommandé de reporter ou d'annuler les grands rassemblements prévus en intérieur ou à l'extérieur, tels que les concerts, cérémonies de vœux, feux d'artifices, etc. et de limiter autant que de possible l'organisation d'événements festifs dont les caractéristiques correspondent à celles interdites par le décret n° 699-2021 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

L'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique dans tout le département reste valable, conformément à l'arrêté préfectoral n° 400 du 29 novembre 2021.

De même, il importe de veiller rigoureusement au port du masque dans les lieux publics clos ou ouverts.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

